



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

EFE LOG 1

SESSION 2018

**CAPLP  
CONCOURS EXTERNE**

**Section : ÉCONOMIE ET GESTION**

**Option : TRANSPORT LOGISTIQUE**

**ÉPREUVE DE SPÉCIALITÉ**

Durée : 5 heures

*Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique – à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.*

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

Tournez la page S.V.P.

A

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	8038J	101	3451





**Documents remis à la candidate ou au candidat :**

Le sujet comporte 22 pages dont celle-ci. Il est composé de deux parties :

- Partie A : Résolution de problèmes basés sur des activités professionnelles
- Partie B : Problématique de professionnalisation

**Liste des annexes pour la partie A**

Annexe 1 : Intervenants dans l'opération de transport

**DOSSIER 1 FLUX IMPORT POUR L'EXPOSITION « MAISON - OBJET »**

Annexe 2 : Demande de cotation du client « MARIKO »

Annexe 3 : Caractéristiques des objets exposés

Annexe 4 : Conteneurs

Annexe 5 : Client « Misuko »

Annexe 6 : Pré-acheminement

Annexe 7 : Renseignements concernant la compagnie maritime CAM CMG

Annexe 8 : Renseignements concernant la compagnie aérienne

Annexe 9 : Tableau des incoterms

**DOSSIER 2 DÉDOUANEMENT DES PRODUITS EXPOSÉS**

Annexe 10 : Extraits du code des douanes de l'Union

Annexe 11 : Extrait du tableau des ventes prévisionnelles « Habitat Deco » - Salon « Maison et Objet »

Annexe 12 : Codification des cases 1 et 37 du DAU

**DOSSIER 3 AGRANDISSEMENT DE L'ENTREPÔT**

Annexe 13 : Fiche technique d'un chariot rétractable R14S de marque FENWICK

Annexe 14 : Plaque de charge d'un chariot rétractable R14S de marque FENWICK

Annexe 15 : Plan de la nouvelle zone de stockage

Annexe 16 : Fiche technique « caisse-palette en bois »

Annexe 17 : Renseignements complémentaires

Annexe 18 : Extrait du catalogue « MANUTAN »

Annexe 19 : Système de lutte contre l'incendie

Annexe 20 : Extrait du fichier « liste de colisage de la caisse-palette »

Annexe 21 : Sécurité de la nouvelle zone de stockage



**Le groupe ILE** (International-Logistique-Événementiel) est spécialisé dans la logistique événementielle. La société intervient partout dans le monde grâce à plusieurs filiales et un large réseau d'agents experts du transport et de la logistique d'événements internationaux (foires, salons, congrès, expositions, manifestations culturelles et événements).

### **Prestations du groupe ILE :**

- Enlèvement des marchandises ;
- Transport et opérations de transit, en optant pour le mode d'acheminement adapté aux délais, budgets et types de produits à expédier ;
- Formalités de douane, régimes temporaire et définitif ;
- Stockage intermédiaire ;
- Livraison sur stand ;
- Manutention de mise en place si besoin ;
- Retour des unités de charge et emballages consignés ;
- Réexpédition vers toutes destinations, transports aérien, maritime ou terrestre, après la clôture chez les acheteurs ou transfert vers une autre expédition.

### **ÉVÈNEMENTS EN FRANCE**

ILE assure une prestation complète de transport d'exposition sur tous types de sites (parcs d'exposition, foires, salons, congrès en France, centres de conventions, hôtels, bâtiments privés, etc.) et secteurs d'activités (industrie, biens de consommation, services, œuvres d'art, etc.) à Paris et en province.

Le groupe est reconnu comme un acteur majeur de la logistique événementielle, il est prestataire officiel de nombreuses manifestations tout au long de l'année. Il est implanté directement sur le site des expositions de Paris Nord 2, de la Porte de Versailles, du palais des congrès de la Porte Maillot, et du palais des festivals de Cannes.

### **ÉVÈNEMENTS À L'ÉTRANGER**

Le groupe ILE intervient partout dans le monde grâce à un large réseau d'agents, experts du transport et de la logistique d'événements internationaux. Le réseau compte les meilleurs spécialistes du transport sur mesure et de la logistique événementielle dans le monde (Europe, États-Unis, Russie, Asie, Moyen Orient, Extrême Orient, Amérique du Sud, Afrique, etc.).

Ses partenaires sont les relais locaux pour les opérations logistiques indispensables au succès des foires, salons, congrès, expositions, manifestations culturelles et événements.

Depuis plus de 35 ans, le groupe ILE poursuit son développement dans les domaines du transport d'expositions et salons, transport d'œuvres d'art, formalités de douane, emballage, entreposage.

Les valeurs d'ILE sont en totale adéquation avec la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) d'une entreprise. Conscient des enjeux que représentent les mutations de l'activité économique internationale, ILE se veut un acteur responsable et engagé. Cette volonté amène aujourd'hui le groupe à engager une démarche de certification ISO 20121 (*norme internationale ISO spécifique à l'activité événementielle*).

La norme ISO 20121, structurée de la même façon que les normes ISO de systèmes de management, suit la méthode de gestion qualité dite Planifier-Faire-Vérifier-Agir (**P**lan **D**o **C**heck **A**ct). Cette méthode intègre le développement durable appliqué à l'activité événementielle. Elle présente un intérêt pour tous les acteurs impliqués dans l'organisation d'un événement, à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement.

Cette mise en conformité avec les normes récentes de la RSE a conduit ILE à entreprendre une réflexion approfondie sur ses méthodes opérationnelles basées sur l'amélioration continue, ainsi que sur ses actions à mener à court et plus long terme.





## **PARTIE A : RÉOLUTION DE PROBLÈMES BASÉS SUR DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Le groupe ILE accueille parfois des professeurs stagiaires et, afin de favoriser et développer la mobilité internationale, leur propose des missions dans ses filiales implantées à l'étranger.

Vous avez accepté de bénéficier de cette opportunité en effectuant un stage dans la filiale de Hong Kong.

### **DOSSIER 1 : FLUX IMPORT POUR L'EXPOSITION « MAISON – OBJET »**

Votre responsable de stage vous confie le dossier « **MARIKO** », entreprise qui va exposer des objets d'ameublement au parc des expositions Paris Nord 2 (VIPARIS) dans la semaine du 4 au 10 juin 2018, dans le cadre de l'exposition « maison-objet ».

Vous organisez le transport des articles destinés à cette exposition.

**1.1** – Calculez le coût des frais engagés jusqu'à l'arrivée des produits exposés à VIPARIS, pour le compte du client **MARIKO**. Énoncez les éléments qui justifient le mode de transport retenu.

### **DOSSIER 2 : DÉDOUANEMENT DES PRODUITS EXPOSÉS**

Le client **MARIKO** a accepté le devis du 6 avril 2018 pour l'exposition de ses produits en France lors du salon « **MAISON- OBJET** ». À l'issue de cette manifestation, les produits peuvent être soit réexportés en Chine, soit mis à la consommation en France.

Le dédouanement est un élément de gestion pour la société « **MARIKO** ». Celle-ci a besoin d'être conseillée sur le traitement douanier des marchandises exposées.

**2.1** - Justifiez le choix du placement des produits sous le régime particulier de l'admission temporaire. Précisez les informations à renseigner en cases 1 et 37 de la déclaration, lors de l'introduction de ces marchandises en France, puis lors de leur retour en Chine.

Avant de commencer des négociations commerciales avec le client « **HABITAT DECO** », la société **MARIKO** vous demande des renseignements sur le devenir des produits vendus lors de l'exposition.

**2.2** - Calculez le montant des droits de douane pour les positions tarifaires 9403401090 et 3926400000 et indiquez leur codification pour les cases 1 et 37 de la déclaration en douane.

### **DOSSIER 3 : AGRANDISSEMENT DE L'ENTREPÔT**

De retour au siège à Roissy, vous poursuivez votre stage auprès du responsable de l'entrepôt.

Le groupe ILE vient de conclure un contrat avec un musée parisien pour stocker temporairement un nombre important d'accessoires anciens.

Pour être en mesure de faire face, dans de bonnes conditions, à l'augmentation de son activité, le groupe ILE a besoin d'agrandir son entrepôt de Roissy.

**3.1** - Proposez un projet d'implantation optimisée de la zone de stockage dans l'entrepôt de Roissy. Justifiez votre proposition.

Pour optimiser et sécuriser le stockage des colis du client, vous avez besoin de vous assurer que chaque caisse ne dépasse pas le poids maximum qu'elle peut supporter.

**3.2** - Rédigez les formules à introduire dans les cellules A4 – D4 – D5 de la liste de colisage figurant en annexe 20.

Dans le cadre de la sécurité de cette nouvelle zone de stockage, plusieurs questions ont été évoquées auxquelles vous devez apporter une réponse.

**3.3** – Sélectionnez, dans l'annexe 21, la ou réponses adaptées à chacune des questions en les désignant par leur codification.

## **PARTIE B : PROBLÉMATIQUE DE PROFESSIONNALISATION**

L'entrepôt de Roissy est habilité à la norme ISO 20121 propre au domaine de l'événementiel.

Après avoir cité les avantages que cette norme peut apporter au groupe, indiquez les impacts sur le management du personnel.

Dans la perspective de réinvestir cette expérience professionnelle auprès des élèves de cycle terminal de baccalauréat professionnel Transport, en collaboration avec l'équipe pédagogique, nommez et illustrez les éléments à didactiser en lien avec le groupe de compétences n° 4 : « Le respect des procédures qualité, sécurité, sûreté et des contraintes environnementales ».

Une réponse structurée est attendue.

**ANNEXE 1 : INTERVENANTS DANS L'OPÉRATION DE TRANSPORT**

<b>INTERVENANTS</b>	<b>RÔLES</b>
<b>GROUPE ILE</b> XINJI INDUSTRIAL ZONE – YANBU TOWN HONG KONG	Groupe ILE (International-Logistique-Événementiel) Hong Kong
<b>GROUPE ILE</b> 2 RUE DES MEUNIER BP 65025 - ZAC DU MOULIN A VENT 95973 ROISSY CDG	Groupe ILE (International-Logistique-Événementiel) France
<b>MARIKO</b> LIMITED ROOM 1001-1003 10 TH FLOOR FULLERTON CENTRE 19 HUNG TO ROAD KWUN TONG KOWLOON HONG KONG	Exposant
<b>MISUKO</b> TOWER 2, 25/FW 38 HARCOURT ROAD HONG KONG	Fabricant d'objets de décoration pour habitat et exposant
<b>VIPARIS</b> PARIS NORD VILLEPINTE ZAC PARIS NORD 2 93420 VILLEPINTE	Accueil de l'exposition au parc Paris Nord 2
<b>HABITAT DECO</b> RUE JEAN JAURES 59800 LILLE	Grossiste en articles de décoration pour l'habitat et ameublement
<b>IFB INTERNATIONAL FREIGHTBRIDGE</b> 26 RUE PIERRE GUINARD 76600 LE HAVRE	Transitaire chargé des opérations de dédouanement en France
<b>HAVRE TRANSPORTS</b> Centre Routier – Zone Industrielle 76700 ROGERVILLE	Transporteur routier de marchandises
<b>TRANSPORTS MICHELLE</b> ZAC DU MOULIN 14 RUE DU MEUNIER 95700 ROISSY EN FRANCE	
<b>CAM CMG</b>	Compagnie maritime
<b>HONG KONG AIRLINES</b> INTERNATIONAL AFFAIR DEPT HONG KONG	Transporteur aérien
<b>MANUTAN SA</b> ZAC DU PARC DES TULIPES AVENUE DU XXI <sup>ÈME</sup> SIECLE 95500 GONESSE	Fournisseur européen de produits et services aux entreprises, de fournitures de bureau, d'équipements informatiques et d'aménagement

## **ANNEXE 2 : DEMANDE DE COTATION DU CLIENT « MARIKO »**

- Demande du vendredi 6 avril 2018.
- Date de l'exposition : du lundi 4 juin 2018 au dimanche 10 juin 2018.
- Produits exposés : 48 caisses d'objets d'ameublement.
- Produits disponibles à compter du lundi 16 avril 2018.
- Date impérative d'arrivée des caisses au parc des expositions Paris Nord 2 (VIPARIS) : Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 avant 14 heures.

## **ANNEXE 3 : CARACTERISTIQUES DES OBJETS EXPOSÉS**

Les produits seront exposés sur 3 stands.

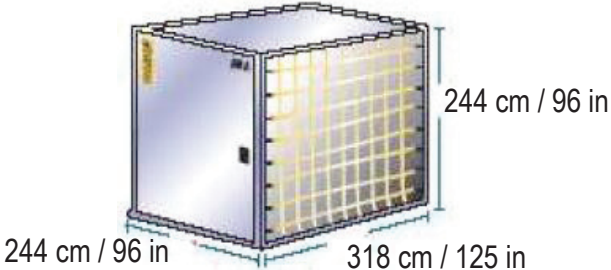
NOMBRE DE CAISSES	CODIFICATION DE LA CAISSE	DIMENSIONS		MASSE BRUTE UNITAIRE	VALEUR MARCHANDISES PRO-FORMA EN CNY
<b>1<sup>er</sup> stand : Cuisine / Salle de bains</b>					
6	A	INTERIEURES	29 cm x 54 cm x 69 cm	120 kg	59 664,48
		EXTERIEURES	35 cm x 60 cm x 75 cm		
<b>2<sup>eme</sup> stand : Séjour / Salon</b>					
12	B	INTERIEURES	740 mm x 1 040 mm x 544 mm	135 kg	164 077,32
		EXTERIEURES	800 mm x 1 100 mm x 550 mm		
8	C	INTERIEURES	490 mm x 440 mm x 244 mm	90 kg	93 225,75
		EXTERIEURES	550 mm x 500 mm x 250 mm		
4	D	INTERIEURES	1 040 mm x 740 mm x 1 094 mm	340 kg	111 870,90
		EXTERIEURES	1 100 mm x 800 mm x 1 100 mm		
<b>3<sup>eme</sup> stand : Chambre</b>					
18	E	INTERIEURES	124 cm x 29 cm x 29 cm	95 kg	68 614,15
		EXTERIEURES	130 cm x 35 cm x 35 cm		

- Les caisses sont gerbables.
- Le sens de la hauteur doit obligatoirement être respecté.
- Taux de change : 1 EUR = 7,45806 CNY.

## **ANNEXE 4 : CONTENEURS**

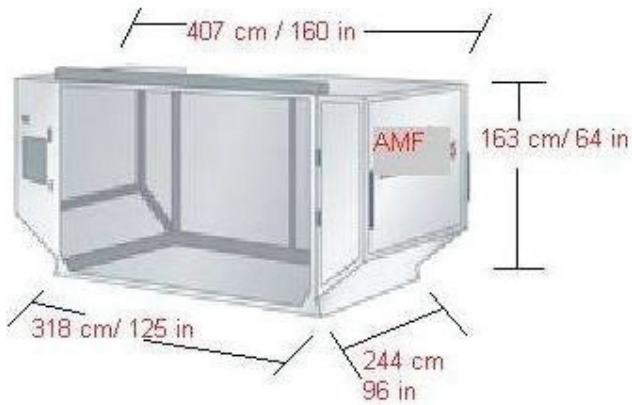
Les conteneurs sont mis à disposition par la compagnie aérienne.

CONTENEUR DE TYPE AMA	
Dimensions extérieures	318 cm x 244 cm x 244 cm
Dimensions intérieures	300 cm x 228 cm x 238 cm
Volume utile	16,27 m <sup>3</sup>
Charge maximum	6 804 kg





244 cm / 96 in  
244 cm / 96 in  
318 cm / 125 in

## ANNEXE 4 (SUITE) : CONTENEURS

CONTENEUR DE TYPE AMF		
Dimensions extérieures	318 cm x 244 cm x 163 cm	
Dimensions intérieures	305 cm x 234 cm x 160 cm	
Volume utile	11,42 m <sup>3</sup>	
Charge maximum	5 604 kg	

Les conteneurs sont mis à disposition par la compagnie maritime.

20' STEEL DRY CARGO CONTAINER	EXTERIEUR (EXTERIOR)		
	Longueur (length)	Largeur (width)	Hauteur (height)
	6,058 m	2,438 m	2,591 m
	INTERIEUR (INTERIOR)		
	Longueur (length)	Largeur (width)	Hauteur (height)
	5,898 m	2,352 m	2,385 m
	POIDS (WEIGHT)		
	Masse brute	Tare	Charge utile
24 000 kg	2 330 kg	21 670 kg	

40' STEEL DRY CARGO CONTAINER	EXTERIEUR (EXTERIOR)		
	Longueur (length)	Largeur (width)	Hauteur (height)
	12,192 m	2,438 m	2,591 m
	INTERIEUR (INTERIOR)		
	Longueur (length)	Largeur (width)	Hauteur (height)
	12,032 m	2,352 m	2,385 m
	POIDS (WEIGHT)		
	Masse brute	Tare	Charge utile
30 480 kg	4 000 kg	26 480 kg	

## ANNEXE 5 : CLIENT « MISUKO »

Dans l'éventualité où le conteneur retenu n'a pas un taux de remplissage optimisé, avec la commande « **MARIKO** », vous envisagez d'ajouter celle du client « **MISUKO** ».

Commande du client « **MISUKO** » :

- Palettes d'objets de décoration destinés :
  - à être également exposés au parc des expositions Paris Nord 2 (VIPARIS) ;
  - à la vente.
- Masse brute totale : 10 tonnes. Par souci de simplification, on considère que les colis du client « **MISUKO** » peuvent être chargés dans le même envoi que la commande « **MARIKO** ».

Le montant du transport routier pour les parcours initiaux et terminaux est réparti au prorata de la masse brute de chaque envoi.

## **ANNEXE 6 : PRÉ-ACHEMINEMENT**

Le pré-acheminement s'effectue par transport routier vers le port ou l'aéroport :

- forfait 207,52 CNY incluant les frais de groupage le cas échéant.

## **ANNEXE 7 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPAGNIE MARITIME CAM CMG**

### **FRENCH ASIA LINE 41 (FBC 11)**

<b>NOM DU NAVIRE</b>	<b>CSCL SATURN</b>	<b>SALAHUDDIN</b>	<b>SAJIR</b>	<b>CAM CMG CHRISTOPHE COLOMB</b>
<b>REF. VOYAGE</b>	<b>1073LLX</b>	<b>1079LLX</b>	<b>1081LLX</b>	<b>1083LLX</b>
SHANGHAI	Lundi 9 avril 2018	Mercredi 25 avril 2018	Jeudi 10 mai 2018	Samedi 19 mai 2018
HONG KONG	Mercredi 11 avril 2018	Vendredi 27 avril 2018	Dimanche 13 mai 2018	Mardi 22 mai 2018
YANTIAN	Samedi 14 avril 2018	Mardi 1 <sup>er</sup> mai 2018	Mardi 15 mai 2018	Vendredi 25 mai 2018
VUNG TAU	Mardi 17 avril 2018	Vendredi 4 mai 2018	Vendredi 18 mai 2018	Lundi 28 mai 2018
PORT KELANG	Vendredi 20 avril 2018	Lundi 7 mai 2018	Mardi 22 mai 2018	Jeudi 31 mai 2018
SUEZ	Mardi 1 <sup>er</sup> mai 2018	Vendredi 18 mai 2018	Samedi 2 juin 2018	Dimanche 10 juin 2018
LE HAVRE	Mercredi 9 mai 2018	Mardi 29 mai 2018	Dimanche 10 juin 2018	Dimanche 17 juin 2018
ANTWERP	---	---	Mardi 12 juin 2018	Mardi 19 juin 2018
ROTTERDAM	Vendredi 11 mai 2018	Dimanche 27 mai 2018	Vendredi 15 juin 2018	Vendredi 22 juin 2018

### **TAUX DE FRET MARITIME AU DEPART DE HONG KONG VERS LE HAVRE**

Le tarif s'entend de terminal conteneur à terminal conteneur (LINERS TERMS).

#### ▪ **Taux de fret principal**

<b>TYPE</b>	<b>CONTENEUR 20'</b>	<b>CONTENEUR 40'</b>
Ocean freight en USD	710	1 420

#### ▪ **Bunker Adjustment Factor (BAF)**

<b>TYPE</b>	<b>CONTENEUR 20'</b>	<b>CONTENEUR 40'</b>
Surcharge soute en USD	450	900

#### ▪ **Surcharge Canal de Suez**

<b>TYPE</b>	<b>CONTENEUR 20'</b>	<b>CONTENEUR 40'</b>
SCTC en USD	9	18

#### ▪ **Surcharge piraterie Golfe d'Aden**

<b>TYPE</b>	<b>CONTENEUR 20'</b>	<b>CONTENEUR 40'</b>
AGS en USD	43	86

#### ▪ **Manutention portuaire**

<b>TYPE</b>	<b>CONTENEUR 20'</b>	<b>CONTENEUR 40'</b>
Hong Kong en USD	250	340
Le Havre en EUR	184	184

- **Taxe de sûreté portuaire (ISPS)**

TYPE	CONTENEUR 20'	CONTENEUR 40'
Le Havre en EUR	14	14

- **Taxe Bill of Lading (connaissance)**

- 30 USD par connaissance.

- **Assurance maritime au voyage souscrite par le groupe ILE pour le compte de son client - taux de la prime d'assurance :**

- Conteneur : 1 % de la valeur CIF Le Havre des marchandises, majorée de 10 %.

- **Frais de stockage et d'immobilisation des conteneurs**

PORT - LE HAVRE	CONTENEUR 20'	CONTENEUR 40'
Frais de stockage	92,30 EUR	101,60 EUR
Frais d'immobilisation	60,00 EUR	120,00 EUR

- **Frais IFB - INTERNATIONAL FREIGHTBRIDGE**

- Frais d'établissement d'un transit (T1) : 34,90 EUR par expédition

- Frais fixe de dossier : 25 EUR par Bill of Lading (connaissance)

**TAUX DE CHANGE :**

1 EUR = 1,1219 USD (Dollar américain).

**POST-ACHEMINEMENT :**

Le transport vers **VIPARIS (PARC DES EXPOSITIONS PARIS NORD 2)** se fera par la route, par l'intermédiaire du transporteur routier « **HAVRE TRANSPORTS** », affrété par le groupe ILE, aux conditions suivantes :

- **Distances tarifaires extraites du tarif routier**

Le Havre – Villepinte : 220 km soit une demie-journée.

- **Prix en Euros à la tonne**

COUPURE DE DISTANCE	Prix en Euros
200 à 220 km	20,45
221 à 240 km	21,00
241 à 260 km	21,60
261 à 280 km	22,15
281 à 300 km	22,75

- **Terme de frais fixes**

Le montant du terme de frais fixes liés à l'établissement et à la gestion des contrats de transport est de 1,43 EUR par envoi. Il est perçu en sus du prix du transport à l'occasion de l'émission de toute lettre de voiture.

- **Frais de dépotage du (ou des) conteneur(s)**

0,0052 € par kg, si tri ou dégroupage 0,0074 € par kg

## **ANNEXE 8 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPAGNIE AERIENNE**

Le groupe **ILE HONG-KONG** a contacté la compagnie aérienne chinoise **HONG KONG AIRLINES** afin qu'elle réceptionne sur l'aéroport de Hong Kong les objets remis conditionnés en caisse et dédouanés à l'exportation de Chine par l'expéditeur ou son agent transitaire.

**HONG KONG AIRLINES** dessert l'aéroport de ROISSY selon les fréquences suivantes :

- Un vol quotidien :

- ✓ Départ de Hong Kong : 13 h 30.
- ✓ Arrivée à Roissy : 8 h le lendemain heure locale.
- ✓ Contrainte : les bagages des passagers sont prioritaires sur le fret (il s'agit d'un vol mixte).

- Un vol quotidien (sauf vendredi et samedi) :

- ✓ Départ de Hong Kong : 23 h 15.
- ✓ Arrivée à Roissy : 12 h le lendemain heure locale.
- ✓ Le Groupe ILE dispose d'un allotement hebdomadaire sur le vol du mercredi le rendant ainsi prioritaire.

**HONG KONG AIRLINES** propose les tarifs suivants au départ de Hong Kong à destination de Paris – CDG :

<b>TARIF GENERAL EN DOLLAR DE HONG KONG (HKD)</b>	
UDL de type AMA :	
▪ Masse pivot	2 300 kg
▪ Forfait ULD	73 942,80
▪ Kg en excédent	21,75
UDL de type AMF :	
▪ Masse pivot	1 000 kg
▪ Forfait ULD	42 261,05
▪ Kg en excédent	21,75

**TARIF DES OPERATIONS ACCESSOIRES**, en dollar de Hong Kong (HKD), proposé par **HONG KONG AIRLINES** :

- Taxe fixe d'établissement de la LTA : 75,00
  - Taxe fixe d'enregistrement : 112,00
  - Frais de traitement par kg : 0,26
  - Taxe de sûreté du fret aérien (fret remis sécurisé) :
    - ✓ Par kg : 0,26
    - ✓ Minimum : 76,00
    - ✓ Maximum : 1 008,00
- } par expédition

**TAUX DE CHANGE** :

1 000 HKD (Dollar de Hong Kong) = 114,88 €.

**ASSURANCE** :

L'assurance est souscrite par le Groupe ILE Roissy auprès de « AVA Assurances » pour le compte de son client (police tiers chargeur) : taux de 0,20 % de la valeur des marchandises CIP Roissy majorée de 10 %.



**TRANSIT :**

- En plus de la rémunération de ses activités propres, le Groupe ILE a négocié avec **HONG KONG AIRLINES** une commission sous forme d'une ristourne de 5 % sur le montant du fret aérien principal.
- **Le dédouanement** : en rémunération des opérations de dédouanement effectuées pour le compte de son client, le groupe ILE perçoit
  - ✓ Honoraire d'agréé en douane : 100 EUR.

**POST-ACHEMINEMENT :**

Aéroport Roissy Charges de Gaulle → Parc des expositions Paris Nord 2 (VIPARIS) : 13,4 km.  
Le transport sera effectué par les « TRANSPORTS MICHELLE » (transport routier).  
Coût : 25 EUR.

## ANNEXE 9 : TABLEAU DES INCOTERMS

### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS ET RISQUES CONCERNANT LES RÈGLES INCOTERMS 2010

— Tous modes de transport

RÈGLES INCOTERMS 2010	SIGLE	Emballage	Chargement en usine ou entrepôt fiscal de DÉPART	Acheminement vers une plateforme de DÉPART	Chargement du moyen de transport principal au DÉPART	Transport principal	Assurance transport principal	Déchargement du moyen de transport principal à l'ARRIVÉE	Acheminement vers l'usine ou l'entrepôt d'ARRIVÉE	Déchargement en usine ou en entrepôt à l'ARRIVÉE	Formalités douanières à l'importation droits et taxes
Sortie d'usine	<b>EXW</b>										
Franco transporteur	<b>FCA</b>										
Port payé jusqu'à	<b>CPT</b>										
Port payé assurance comprise jusqu'à	<b>CIP</b>										
Rendu au terminal	<b>DAT</b>										
Rendu au lieu de destination	<b>DAP</b>										
Rendu droits acquittés	<b>DDP</b>										

Frais à inclure dans la valeur en douane

— Transport maritime et voies fluviales (uniquement)

RÈGLES INCOTERMS 2010	SIGLE	Emballage	Chargement en usine ou entrepôt fiscal de DÉPART	Acheminement vers une plateforme de DÉPART	Chargement du moyen de transport principal au DÉPART	Transport principal	Assurance transport principal	Déchargement du moyen de transport principal à l'ARRIVÉE	Acheminement vers l'usine ou l'entrepôt d'ARRIVÉE	Déchargement en usine ou en entrepôt à l'ARRIVÉE	Formalités douanières à l'importation droits et taxes
Franco le long du navire	<b>FAS</b>										
Franco à bord	<b>FOB</b>										
Coût et fret	<b>CFR</b>										
Coût assurance fret	<b>CIF</b>										

Frais à inclure dans la valeur en douane

■ Coût à la charge du vendeur

■ Coût à la charge de l'acheteur

●●● Limite des frais à inclure dans la valeur en douane

## **ANNEXE 10 : EXTRAITS DU CODE DES DOUANES DE L'UNION**

**ART 211** : Autorisation 1. Une autorisation des autorités douanières est requise en cas :

- a) de recours au régime de perfectionnement actif ou passif, au régime de l'admission temporaire ou au régime de la destination particulière
- b) d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises

**ART 215** : Apurement d'un régime particulier. Un régime particulier est apuré lorsque les marchandises admises sous ce régime, sont placées sous un nouveau régime douanier, sont sorties du territoire douanier de l'Union, ont été détruites sans laisser de déchets ou sont abandonnées à l'État.

**ART 250** : ADMISSION TEMPORAIRE - Champ d'application.

1. Le régime de l'admission temporaire permet l'utilisation spécifique dans le territoire douanier de l'Union de marchandises non Union destinées à la réexportation, en exonération totale ou partielle des droits à l'importation et sans qu'elles soient soumises :
  - a) aux autres impositions
  - b) aux mesures de politique commerciale
2. Le régime de l'admission temporaire ne peut être utilisé que si les conditions suivantes sont satisfaites :
  - a) les marchandises ne sont appelées à subir aucune modification, exception faite de leur dépréciation normale par suite de l'usage qui en est fait ;
  - b) il est possible d'assurer l'identification des marchandises placées sous le régime
  - c) le titulaire du régime est établi en dehors du territoire douanier de l'union
  - d) les exigences prévues par la législation douanière pour l'octroi de l'exonération totale ou partielle des droits sont satisfaites.

## **ANNEXE 11 : EXTRAIT DU TABLEAU DES VENTES PREVISIONNELLES « HABITAT DECO » - SALON « MAISON ET OBJET »**

DESIGNATION DES PRODUITS	NOMENCLATURES	CHIFFRE D'AFFAIRES	REPARTITION FRET ET ASSURANCE MARITIME	REGLEMENTATION TARIFAIRE		
				TEC	TVA	AUTRES TAXES
....	...	...	...	...	...	....
▪ Tabourets de cuisine en bois	9403401090	89 400 CNY	1 482 CNY	2,7 %	20 %	0,2 %
▪ Objets et statuettes d'ornementation	3926400000	45 850 CNY	760 CNY	6,5 %	20 %	
▪ Sièges en bambou ou en rotin	9401510000	40 200 CNY	667 CNY	5,6 %	20 %	0,2 %
▪ Sièges en osier	9401590000	40 200 CNY	667 CNY	5,6 %	20 %	0,2 %
▪ Boîtes à bonbons en bois incrustées	4420901000	18 350 CNY	304 CNY	4 %	20 %	
....	...	...	...	...	...	....

## ANNEXE 12 : CODIFICATION DES CASES 1 ET 37 DU DAU

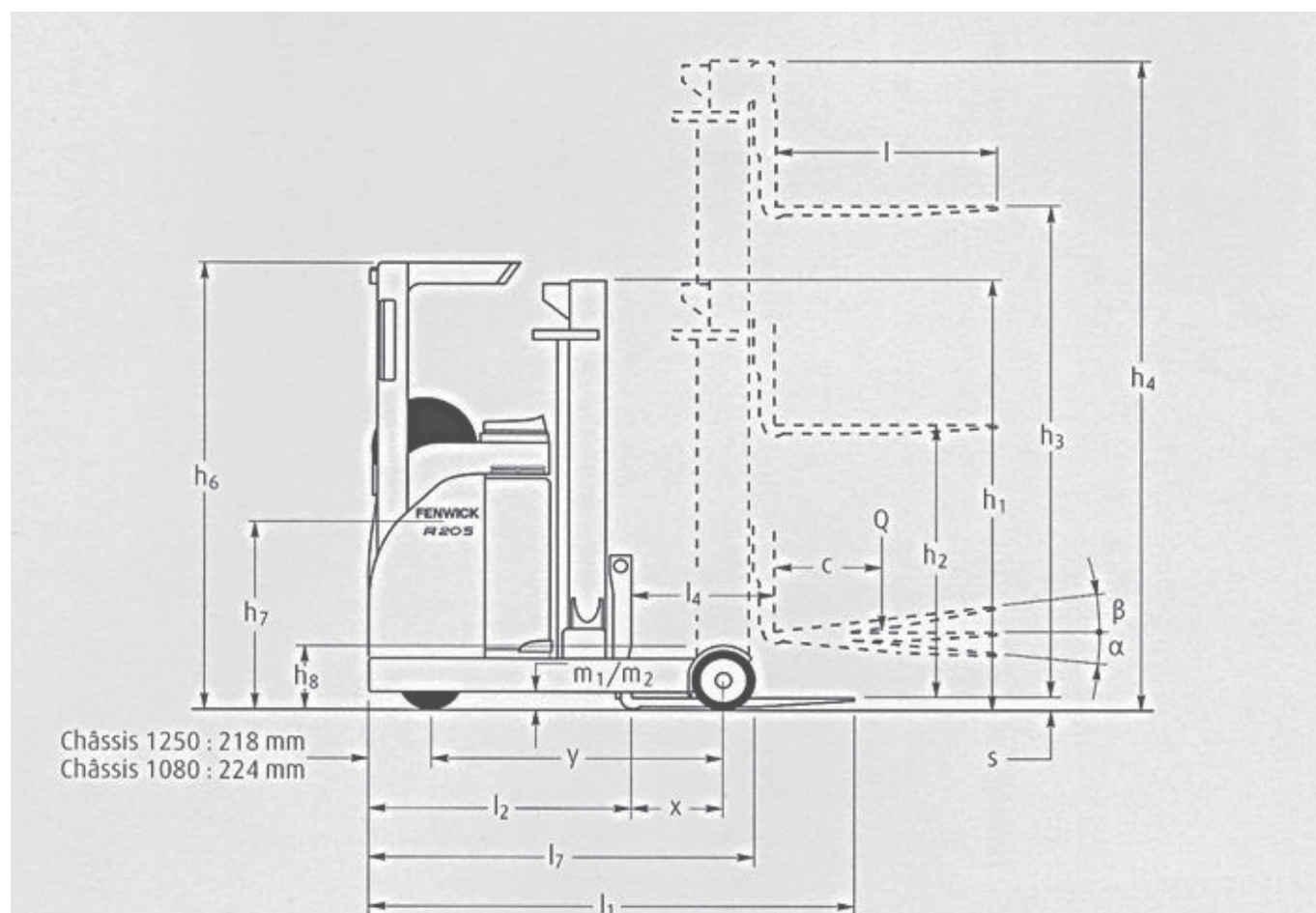
<b>CASE 1 DU DAU : CODES PROCEDURES</b>	- 1 <sup>ère</sup> sous-case :	EX : Export IM : Import EU : Échange avec l'AELE et la Suisse CO : Échanges avec les DOM ...
	- 2 <sup>ème</sup> sous-case :	A : Déclaration normale ...
<b>CASE 37 DU DAU : CODE REGIMES</b>	- 1 <sup>ère</sup> sous-case : Régimes précédents	10 : Exportation définitive 21 : Exportation temporaire dans le cadre du régime du perfectionnement passif 23 : Exportation temporaire en vue d'un retour ultérieur en l'état 31 : Réexportation 40 : Importation MAC : mise à la consommation avec mise en libre pratique 51 : Perfectionnement actif 53 : Admission temporaire ...
	- 2 <sup>ème</sup> sous-case : Régimes sollicités	00 : Aucun régime précédent 41 : MAC avec Mise en Libre Pratique des marchandises placées sous le régime du perfectionnement actif 51 : Perfectionnement actif 53 : Admission temporaire 71 : Entrepôt douanier ...

## ANNEXE 13 : FICHE TECHNIQUE D'UN CHARIOT RETRACTABLE R14S DE MARQUE FENWICK

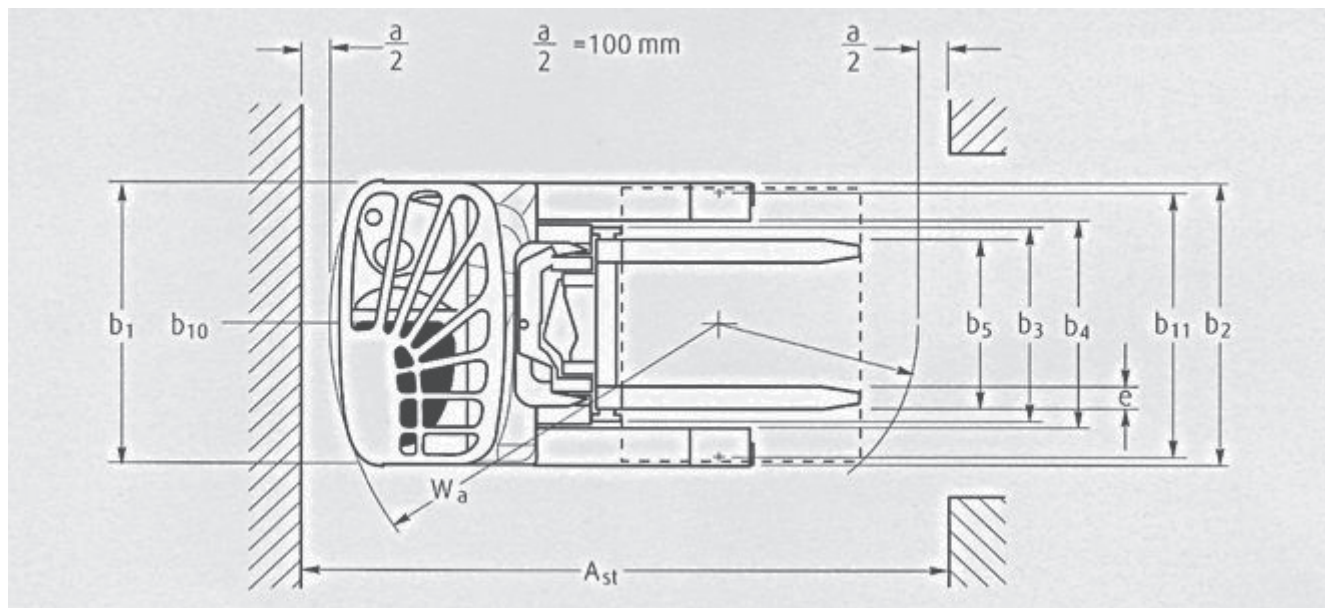
1.1	Fabricant		FENWICK-LINDE
1.2	Type du modèle		R14 S HD
1.3	Mode de propulsion : batterie, diesel, essence, LPG, secteur		Batterie
1.4	Conduite : manuel, accompagnant, debout, assis, préparation		Assis
1.5	Capacité nominale	Q (t)	1 400
1.6	Centre de gravité	c (mm)	600 / 500
1.8	Distance de l'axe des roues porteuses à la face avant des fourches	x (mm)	270
1.9	Empattement	y (mm)	1 275
2.1	Poids en ordre de fonctionnement	(kg)	3 020
2.3	Charge par essieu à vide, côté mortice / côté charge	(kg)	1 830 / 1 190
2.4	Charge par essieu, fourches sorties, en charge côté motrice / côté charge	(kg)	500 / 3 920
2.5	Charge par essieu, fourches rentrées, en charge côté motrice / côté charge	(kg)	1 480 / 2 940
3.1	Pneus : bandages, pneus pleins souples, pneus gonflables, polyuréthane,		P / P
3.2	Dimensions de la roue motrice	mm	343 x 135
3.3	Dimensions des roues côté charge	mm	285 x 100
3.5	Nombre de roues côté motrice/côté charge(x = roue motrice)		1 x / 2
3.6	Voie côté motrice	b10 (mm)	0
3.7	Voie côté charge	b11 (mm)	1 150
4.1	Inclinaison des fourches, avant/arrière	a/b (°)	2 / 4
4.2	Hauteur hors-tout du mât baissé	h1 (mm)	2 930
4.3	Levée libre	h2 (mm)	2 081
4.4	Levée	h3 (mm)	6 355
4.5	Hauteur hors-tout du mât déployé	h4 (mm)	7 139
4.7	Hauteur du protège-conducteur (cabine)	h6 (mm)	2 110
4.8	Hauteur du siège	h7 (mm)	940 / 1 030
4.10	Hauteur des bras porteurs	h8 (mm)	310
4.19	Longueur totale	l1 (mm)	2 375
4.20	Longueur jusqu'à la face avant des fourches	l2 (mm)	1 225
4.21	Largeur totale	b1/b2 (mm)	1 234 / 1 250
4.22	Dimensions des fourches	s/e/l (mm)	45 x 100 x 1 150
4.23	Tablier porte fourches selon DIN 15173, classe A ou B		2A
4.24	Largeur du tablier porte-fourches	b3 (mm)	830
4.25	Ecartement extérieur des fourches, min/max.	b5 (mm)	316 / 710
4.26	Ecartement intérieur des bras porteurs	b4 (mm)	922
4.28	Course de rétraction du mât	l4 (mm)	460
4.31	Garde au sol sous le mât	m1 (mm)	75
4.32	Garde au sol au milieu de l'empattement	m2 (mm)	75
4.33	Largeur d'allée avec une palette 1 000 x 1 200 en trans.	Ast (mm)	2 685
4.34	Largeur d'allée avec une palette 800 x 1 200 en long.	Ast (mm)	2 750
4.35	Rayon de giration	Wa (mm)	1 540
4.37	Longueur du châssis	l7 (mm)	1 638
5.1	Vitesse de translation, en charge/à vide	(km/h)	13.5 / 13.5

**ANNEXE 13 (SUITE) : FICHE TECHNIQUE D'UN CHARIOT RETRACTABLE R14S DE MARQUE FENWICK**

5.2	Vitesse de levée, en charge/à vide	(m/s)	0.36 / 0.51
5.3	Vitesse de descente, en charge/à vide	(m/s)	0.55 / 0.45
5.4	Vitesse du berceau de rétraction, en charge/à vide	(m/s)	0.15 / 0.15
5.7	Rampe, avec/sans charge, 30 minutes	%	4.5 / 8.2
5.8	Rampe maximum, en charge/à vide, 5 minutes	( )	10.0 / 10.0
5.9	Temps d'accélération, en charge/à vide	(s)	5.8 / 5
5.10	Frein de service		Hydraulique/électrique
6.1	Moteur de traction, 60 minutes	(kW)	6.5
6.2	Moteur de levée, à 15 % d'utilisation	(kW)	14
6.3	Type de batterie selon la norme DIN43 531/35/36 A, B, C, non		43531C / 254-2
6.4	Voltage et capacité de la batterie (décharge en 5 h)	(V/Ah)	48 / 420
6.5	Poids de la batterie ( $\pm 5\%$ )	(kg)	750
6.6	Consommation d'énergie selon le cycle VDI normalisé	(kWh/h)	
8.2	Pression hydraulique pour équipements	(bar)	200
8.3	Débit hydraulique pour équipements	(l/min)	6.5
8.4	Niveau sonore à l'oreille du cariste	dB(A)	63



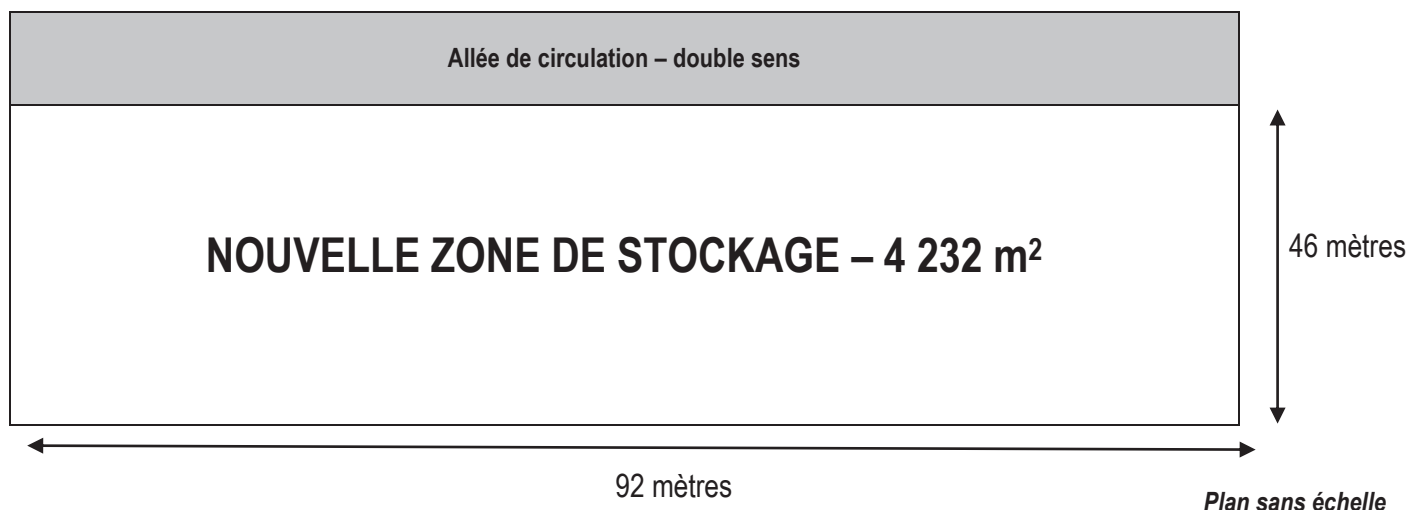
**ANNEXE 13 (SUITE ET FIN) : FICHE TECHNIQUE D'UN CHARIOT RETRACTABLE R14S DE MARQUE FENWICK**



**ANNEXE 14 : PLAQUE DE CHARGE D'UN CHARIOT RÉTRACTABLE R14S HD DE MARQUE FENWICK**

				CE
6355	900	800	400	
4655	1150	1000	650	
3930	1400	1200	900	
	500	600	700	

## **ANNEXE 15 : PLAN DE LA NOUVELLE ZONE DE STOCKAGE**



Hauteur sous ferme du bâtiment : 10 mètres

## **ANNEXE 16 : FICHE TECHNIQUE « CAISSE-PALETTE EN BOIS »**



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	DESCRIPTION
Matériau	Bois
Longueur hors tout (mm)	1 200 mm
Largeur hors tout (mm)	1 000 mm
Hauteur hors tout (mm) dont hauteur de la palette	1 000 mm 150 mm
Poids de la caisse-palette (kg)	90 kg
Charge maxi (kg)	300 kg
Gerbable	Oui une 1 sur 1

## **ANNEXE 17 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

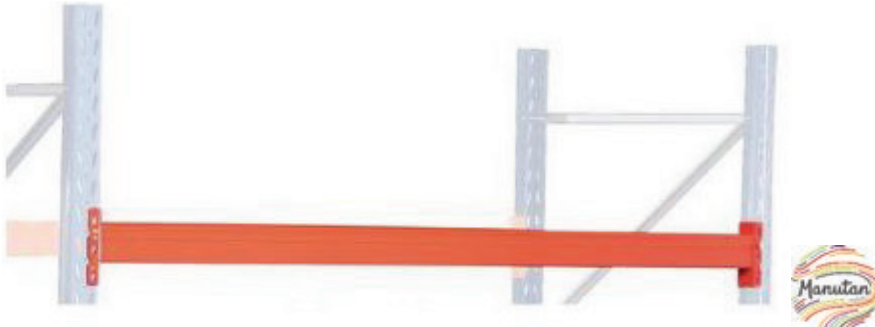
- L'entreprise désire conserver son parc d'engins de manutention constitué de chariots rétractables. Deux chariots de marque Fenwick, référence R14S seront dédiés à la nouvelle zone de stockage.
- Pour des mesures de sécurité, un seul chariot circulera par allée de gerbage au même moment.
- Concernant le premier niveau du palettier une marge de 100 mm a été installée entre la dalle de ciment et la lisse.
- Le groupe ILE souhaiterait une capacité d'au moins 7 000 emplacements supplémentaires.
- Le groupe ILE souhaiterait optimiser le nombre d'emplacements par alvéole.
- Pour la nouvelle implantation, l'ingénieur sécurité vous précise que :
  - le mode de stockage sera de type longitudinal,
  - un jeu de manœuvre de 100 mm et une marge horizontale de 100 mm par caisse-palette,
  - une hauteur de 1,2 mètre au-dessus de la dernière lisse est à prévoir pour chaque échelle d'extrémité si les caisses-palettes sont gerbées,
  - une hauteur de 1,0 mètre au-dessus de la dernière lisse est à prévoir pour chaque échelle d'extrémité si les caisses-palettes ne sont pas gerbées.



## ANNEXE 17 SUITE ET FIN) : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Extrait des paramètres de gestion – aménagement d'un entrepôt
  - Allée de gerbage - chariots 3 roues – avec porte-à-faux :  $L2 + b + a$
  - Allée de gerbage - chariots 4 roues – avec porte-à-faux :  $Wa + x + b + a$
  - Allée de gerbage – sans porte-à-faux :  $Wa + (b - x) + a$
  - Allée de circulation :  $[X\% \times (Ssto + Stechn)] / (1 - X\%)$
  - Surface de stockage :  $[(0,1 + F + 0,1) \times (0,1 + P + (AST/2))] \times [N / G]$
- Le groupe possède de nombreuses entretoises de jumelage/de fixation de longueur de 200 mm issus d'un ancien entrepôt qui contenait 20 000 emplacements.

## ANNEXE 18 : EXTRAIT DU CATALOGUE « MANUTAN »

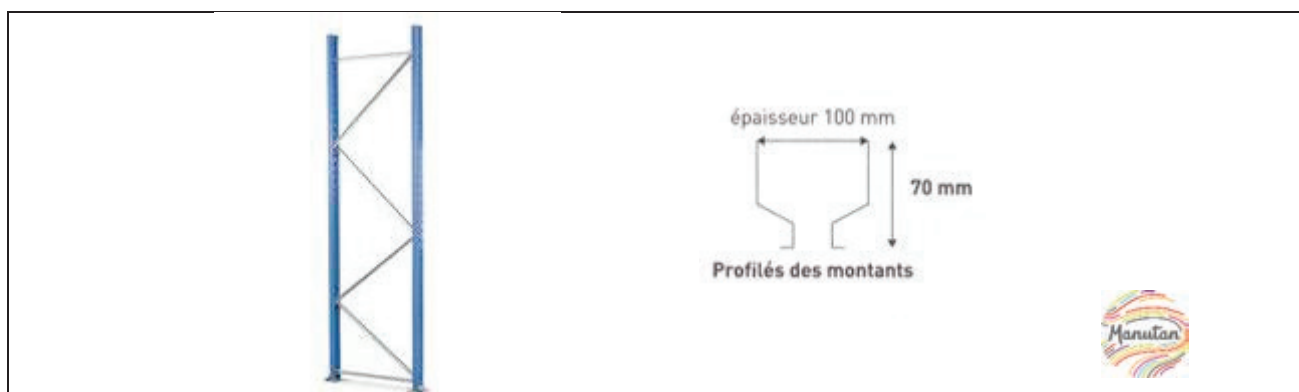


Dimensions du profilé en mm		89 x 50 x 1,5	92 x 50 x 1,5	112 x 50 x 1,5	127 x 50 x 1,5	142 x 50 x 1,5
Lisses Longueur Utile 1 800 mm	Charge/paire	1 800 kg	2 300 kg	3 281 kg	4 500 kg	4 900 kg
	Poids/paire	18,6 kg	19,5 kg	21,20 kg	22,50 kg	23,70 kg
	Référence	A015100	A015101	A015102	A015103	A015104
	P.H.T./paire	40,25 €	56,75 €	59,95 €	69,10 €	71,50 €
Lisses Longueur Utile 2 250 mm	Charge/paire	2 085 kg	2 590 kg	3 580 kg	3 900 kg	4 300 kg
	Poids/paire	22,50 kg	23,70 kg	25,80 kg	27,50 kg	29,00 kg
	Référence	A015110	A015111	A015112	A015113	A015114
	P.H.T./paire	51,25 €	63,10 €	67,20 €	69,80 €	75,25 €
Lisses Longueur Utile 2 700 mm	Charge/paire	1 500 kg	1 890 kg	2 780 kg	3 290 kg	3 500 kg
	Poids/paire	26,50 kg	28,00 kg	30,50 kg	32,50 kg	34,00 kg
	Référence	A015120	A015121	A015122	A015123	A015124
	P.H.T./paire	54,95 €	58,10 €	65,05 €	78,10 €	74,10 €
Lisses Longueur Utile 3 400 mm	Charge/paire	1 050 kg	1 280 kg	1 800 kg	2 380 kg	2 900 kg
	Poids/paire	32,50 kg	34,50 kg	37,50 kg	40,00 kg	42,50 kg
	Référence	A015130	A015131	A015132	A015133	A015134
	P.H.T./paire	80,25 €	82,50 €	86,10 €	91,25 €	96,10 €

### Les lisses :

- 5 profilés différents. 4 longueurs standard.
- Montage : Former les échelles en boulonnant les montants, les traverses et les diagonales, monter les semelles, dresser les échelles, fixer les lisses à la hauteur désirée et placer les goupilles de sécurité.

## ANNEXE 18 (SUITE ET FIN) : EXTRAIT DU CATALOGUE « MANUTAN 2016 »



Les échelles		Capacités 6 tonnes				Capacités 9 tonnes		
Hauteur en mm		2 400	3 000	3 800	4 200	4 800	5 400	6 000
Échelles profondeur 800 mm	Poids	24 kg	29 kg	34 kg	39 kg	44 kg	49 kg	54 kg
	Référence	A066300	A066301	A066302	A066303	A066304	A066305	A066306
	P.U.H.T.	47,25 €	57,00 €	68,30 €	77,25 €	89,32 €	99,10 €	122,30 €
Échelles profondeur 1 000 mm	Poids	25 kg	30 kg	35 kg	40,50 kg	45,50 kg	50,60 kg	55,70 kg
	Référence	A066310	A066311	A066312	A066313	A066314	A066315	A066316
	P.U.H.T.	51,00 €	60,10 €	69,10 €	79,37 €	96,10 €	104,50 €	123,15 €
Échelles profondeur 1 200 mm	Poids	26 kg	31,40 kg	36,70 kg	42,00 kg	47,20 kg	52,50 kg	57,80 kg
	Référence	A066320	A066321	A066322	A066323	A066324	A066325	A066326
	P.U.H.T.	55,25 €	64,25 €	69,10 €	80,10 €	98,20 €	110,25 €	121,20 €

### Les échelles :

- Échelles formées de montants, traverses et diagonales boulonnées.

**Profondeur de l'échelle = profondeur de la caisse-palette – (2 x 100 mm)**

### Composition :

- Perforation au pas de 75 mm assurant un montage rapide.

## ANNEXE 19 : SYSTÈME DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### NOMBRE D'EXTINCTEURS :

Afin de rendre la lutte contre les flammes la plus efficace possible, de nombreuses recommandations et règles ont été déterminées.

En vertu du code du travail article R. 4227-29, il doit y avoir au sein des établissements « *au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée de 6 litres au minimum pour 200 m<sup>2</sup> de plancher, avec un minimum d'un appareil par niveau. Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, notamment des risques électriques, ils doivent être dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques* ».

Pour les établissements de type industriel, le risque est plus conséquent, c'est pourquoi il est recommandé de disposer d'un extincteur pour 150 m<sup>2</sup>. Il convient alors de bien déterminer le type d'activité exercée (industrielle ou tertiaire).

Ainsi, l'extincteur installé doit être **accessible** et **visible**. Son installation se fait par zone préalablement délimitée par tranche de 200 m<sup>2</sup> comme détaillé ci-dessus. Une zone représente un ensemble de pièces ou espaces aux activités et classes de feux similaires.

## **ANNEXE 19 (SUITE ET FIN) : SYSTEME DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Une fois les zones délimitées, l'étape suivante consiste en la dotation d'extincteurs de protection générale, puis de protection complémentaire et enfin de protection d'activités particulières.

La dotation en protection générale d'une zone où s'exerce un type d'activité particulier (industrielle / tertiaire) consiste en :

### **Secteur industriel :**

- 1 extincteur à eau de 9 litres ou
- 1 extincteur de 9 kg à poudre ou
- 3 extincteurs de 5 kg au dioxyde de carbone (CO2)

### **Secteur tertiaire :**

- 1 extincteur à eau de 6 litres ou
- 1 extincteur à poudre de 6 kg ou
- 2 extincteurs de 5 kg au dioxyde de carbone (CO2)



Source : <http://www.seton.fr/legislation-extincteurs.html>

## **ANNEXE 20 : EXTRAIT DU FICHER « LISTE DE COLISAGE DE LA CAISSE-PALETTE »**

	A	B	C	D	E	F	G
1	Référence de la caisse-palette :						
2							
3	Surcharge	poids du colis	Référence du colis	cumul des poids	Poids restants dans la caisse-palette	Recherche de la référence du colis à extraire	
4		25	8	25			
5		25	1	50			
6		75	2	125			
7		26	3	151			
8		50	7	201			
9		38	4	239			
10	<b>SURCHARGE</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>339</b>	<b>39</b>	<b>4</b>	
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

## **ANNEXE 21 : SÉCURITÉ DE LA NOUVELLE ZONE DE STOCKAGE**

Question 1 : Quel(s) équipement(s) de protection individuelle porte obligatoirement le cariste qui évolue dans la nouvelle zone de stockage avec les chariots dédiés à cet espace ?

- A – Casque anti-bruit.
- B – Gants de manutention.
- C – Lunettes de protection.
- D – Chaussures de sécurité.

Question 2 : Quel(s) pictogramme(s) doit-on apposer dans la nouvelle zone de stockage ?

- A – Sens unique.
- B – Double circulation.
- C – Avertissement circulation d'engins de manutention (triangle orange).
- D – Point de rassemblement.

Question 3 : Parmi les situations suivantes, qui a le droit de conduire les chariots dédiés à cette nouvelle zone de stockage ?

- A – Un salarié titulaire du CACES de catégorie 3 (R389) et ayant l'autorisation de conduite (chariot de catégorie 5) délivrée par l'employeur.
- B – Un apprenti de 18 ans sans CACES titulaire d'une autorisation de conduite de catégorie 5 (R389) délivrée par un employeur précédent.
- C – Un intérimaire titulaire du CACES de catégorie 5 (R389).
- D – Un salarié formé par l'entreprise à la conduite de chariot de catégorie 5 et titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Question 4 : Quelle est la capacité nominale des chariots dédiés à la nouvelle zone de stockage ?

- A – 900 kg.
- B – 1 000 kg.
- C – 1 200 kg.
- D – 1 400 kg.

Question 5 : Le groupe ILE souhaiterait connaître le nombre d'extincteurs à eau ou à gaz à installer dans la nouvelle zone de stockage ?

- A – 29 extincteurs à eau de 9 litres.
- B – 28 extincteurs à eau de 6 litres.
- C – 21 extincteurs à eau de 9 litres.
- D – 21 extincteurs à eau de 6 litres.